

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 septembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 30/09/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/09/2020
(accusé de réception du 29/09/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Nouvelle convention d'accès au service numérique de Mégalis Bretagne - Rectification
du montant de la participation de QBO**

Le conseil communautaire du 20 février 2020 a autorisé la signature de la nouvelle convention d'accès au service numérique proposé par Mégalis Bretagne, moyennant une participation de 18 000 € par an. Il convient de noter qu'il s'agit d'une participation de 18 000 € HT par an soit 21 600 € TTC. Par ailleurs il convient de souscrire également au-delà du bouquet de services, le service de conciergerie pour la gestion d'un site de visio-conférence pour un montant annuel de 1 050 € HT par an soit 1 260 € TTC.

Mégalis Bretagne accompagne les collectivités au travers d'une plate-forme mutualisée de services numériques qui donne un accès facilité aux outils de dématérialisation, facilite la circulation des données, sécurise les échanges des collectivités entre elles et avec leurs partenaires (Etat, fournisseurs, ...), assure l'archivage électronique à valeur probatoire. Au-delà des outils, il s'agit également d'un accompagnement au quotidien : conseil, formation et assistance, ainsi qu'une veille et une expertise apportée aux agents et élus dans la mise en œuvre de l'administration numérique, via des modalités d'intervention variées : tutoriels, réunions d'information, formations à distance / présentiel, séminaires en ligne.

Le conseil communautaire du 20 février 2020 a autorisé la signature de la nouvelle convention d'accès au service numérique proposé par Mégalis Bretagne, moyennant une participation annuelle de 18 000 €. Il convient de noter qu'il s'agit d'une participation de 18 000 € HT par an soit 21 600 € TTC. Par ailleurs il convient de souscrire également au bouquet de services supplémentaire, le service de conciergerie pour la gestion d'un site de visio-conférence pour un montant annuel de 1 050€ HT par an soit 1 260 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de valider la souscription du bouquet de services de Mégalis Bretagne pour un montant de 21 600 € TTC par an jusqu'au 31 décembre 2024 ;

2 - de valider la souscription pour l'année 2020 du service de conciergerie pour la gestion d'un site de visio-conférence pour un montant annuel de 1 050 € HT par an soit 1 260 € TTC.